

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20241014-092_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Quatorze Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Marc MEDINA, Jean LANCELLA donne pouvoir à Gérard CEBELLAN, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Damien CLET donne pouvoir à Cécile MARGAIL, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Pierre PAGNON est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.092/2024

Demande de participation financière auprès des services de l'État pour la mission d'un programmiste dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée qu'en séance de conseil municipal du 23 juillet 2018 et par délibération n°92/2018, la commune a fait l'acquisition par voie de préemption, de l'ancienne cave vinicole située route départementale n°11, route de Sainte-Marie-la-Mer, d'une surface de 5 995 m², cadastrée section AK n°17.

L'acquisition a été réalisée par l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Pyrénées Méditerranée, avec un portage financier sur une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2034.

Depuis, la commune étudie le devenir de l'immeuble et s'en approprie les caractéristiques, notamment à travers l'organisation de certaines manifestations culturelles, afin de pouvoir identifier les enjeux et les contraintes de ce lieu.

La municipalité souhaitant conserver le bâtiment de la cave coopérative, constitutive du patrimoine torreillan, elle a sensibilisé les services de l'État, et sa candidature a été retenue pour bénéficier d'un «atelier flash» auprès du ministère de la transition écologique.

Convaincue par le potentiel du lieu, situé en entrée de ville, la DDTM des Pyrénées-Orientales a financé l'intervention d'un bureau d'études spécialisé (le POLAU - pôle arts et urbanisme), pour l'organisation de cet "atelier flash" qui s'est déroulé en octobre 2022.

En suivant, le SGAR a financé le poste d'un chargé de mission pendant deux années pour travailler sur la cave coopérative, en 2023/2025.

Dans ce contexte, la commune souhaite à présent missionner un cabinet d'architecture, afin d'accomplir une mission de programmation en vue de lancer un marché public, pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Le programmiste permettra à la commune de cadrer la démarche tout en étudiant un phasage du projet en fonction du coût de réhabilitation du bâtiment. La mission s'élève au montant de 33 000€ HT.

C'est dans ce cadre, que la commune sollicite auprès des services de l'État, une subvention à hauteur de 80% du montant de l'opération, soit 26 400€.

.../...

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE une participation financière auprès des service de l'Etat à hauteur de 26 400€, pour la mission d'un programmiste dans le cadre du projet de réhabilitation des chais en lien avec la statégie tourisme, s'agissant de l'ancienne cave coopérative ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **16 OCT. 2024**
Et publication du : **16 OCT. 2024**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



Le secrétaire,

Pierre PAGNON